

Les pensions de réversion

En cas de décès, une partie de la retraite de la personne défunte peut être versée au conjoint survivant.

Dans le système actuel



Aujourd'hui, il existe **13 dispositifs** de pension de réversion avec des conditions et des règles de calcul différentes qui génèrent des inégalités.



Les taux de réversion varient globalement de **50%** à **60%** de la retraite de la personne décédée.



Dans le futur système universel

1 seul dispositif
de pension réversion pour tous



Le calcul garantira au survivant un niveau de vie du couple à hauteur de **70%** de la somme des 2 retraites avant le décès.

